

AFFAIRE CHEKIMANIN - Lettre de Me Roger HOARAU en date du 22 Mai 1962

M. MONDON, Secrétaire de séance donne lecture de la lettre de Me Roger HOARAU.

Monsieur le Maire,

Après notre entrevue de Lundi dernier, j'ai pris contact avec mon client Monsieur Chékimanin.

Je me permets de vous rappeler en deux mots la genèse de cette affaire.

Le Conseil Municipal avait décidé dans sa séance du 16 Juin 1961 d'acheter le terrain de mon client pour le prix de 3.000.000 soit un prix au m² de 890 Fr environ.

Par lettre en date du 29 Août 1961, vous confirmiez cette décision à Chékimanin, en émettant cependant une réserve; "que le mur de clôture devra être terminé"....

Le 11 Septembre 1961, mon client vous faisait part de son accord.

Le 25 Octobre 1961, vous précisez le mode de paiement des 3.000.000.-

Entre temps, mon client a effectué des emprunts notamment une somme de 1.000.000 chez Me LEMERLE, une échéance de 500.000 Fr est arrivée en Février 1962-impayée -

Le 19 Décembre 1961 et le 5 Janvier vous écrivez à mon client que le Service des Domaines, n'a pas accepté d'entériner l'accord intervenu entre la Commune et Chékimanin, estimant la valeur de terrain à: 400.000 Fr.

Je pense et je suis heureux d'avoir votre accord sur le point que cette évaluation de l'enregistrement est pour le moins mal fondée -

Quant à moi, je crois que le prix au m² de 890 Fr est parfaitement justifié.

Cependant, afin de faciliter une transaction, je suis prêt à faire admettre par mon client de procéder à une réduction de principe des 3.000.000 et de lui faire accepter par exemple le chiffre de 2.800.000 (il faut tenir compte des frais qu'il a dû faire).

Ce chiffre pourrait constituer une base raisonnable de transaction - Et je suis sûr de rencontrer votre acceptation et celle de votre Conseil Municipal et ce d'autant plus qu'actuellement vous n'aurez plus besoin de l'avis de cette "commission de contrôle".

Je vous remercie de me faire savoir votre décision afin de faire déposer éventuellement une offre dans ce sens par mon client.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments respectueux./.

Signé: Roger HOARAU.

LE MAIRE. - Messieurs, il s'agit d'un terrain qui se trouve voisin de l'école du Chaudron.

La proposition du vendeur était de 3.000.000 de F, ce qui fait que nous avons dû la soumettre à l'Enregistrement. C'était d'ailleurs à un moment où nous devions obligatoirement prendre son avis au dessus d'Un Million Cinq cent mille francs (1.500.000 F).

Il faut convenir que l'évaluation faite par ce Service, 400.000 F, paraît vraiment trop faible.

C'est, je le rappelle un terrain de 3.337 m². Il a été acheté, pour une superficie totale de 6.365 m², en 1960 moyennant le prix de 3.500.000 F. Nous ne pouvons, d'ailleurs, contraindre l'acquéreur/au prix fixé par l'Enregistrement. à nous le revendre

Je rappelle, d'autre part, qu'une obligation a été faite au propriétaire de construire un mur de clôture dont le coût doit représenter environ 100.000 F.

Messieurs, je propose un prix de 400 F le m². Qu'en pensez-vous?

Adopté à l'unanimité.

Vu
A. Denis le 2 octobre 1962
Le Préfet
Signature: Perreux Prochier